

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL de BAN-DE-LAVELINE

SEANCE du MERCREDI 03 JUILLET 2019

- Attribution des travaux voirie 2019 (investissement) à l'entreprise **BROGLIO** de Corcieux (88)
- Travaux de dégagement et relèvement de pincettes en forêt communale (*hors maîtrise d'œuvre ONF*) : le lot 1 est attribué au **Sylviculteur Lorrain** (Les Rouges-Eaux) et le lot 2 à l'entreprise **Forêts et Bois de l'Est** (Epinal)
- Adoption du **Rapport sur l'Eau 2018** (consultable en mairie)
- Décision de ne pas vendre à un privé la parcelle communale C 1312
- Nomination du coordonnateur communal pour le recensement de la population lavelinoise en 2020 : Isabelle UHRIG, secrétaire de mairie
- Ajout, à titre d'expérimentation jusque fin 2019, d'une tranche horaire supplémentaire de garderie sans cantine entre 12h30 et 13h, soit **un temps total d'accueil sans cantine de 11h30 à 13h20 (sans modification de tarif)**
- Avis favorable à la demande de retrait de la commune de Sainte-Barbe du SMIC (Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale)

Le Jury des Maisons Propres et Fleuries visitera le village **LUNDI 29 JUILLET** en fin d'après-midi

Le Maire,
Stéphane DEMANGE


